

**MARCHE DE LA CREATION EDGAR QUINET
AUTORISATIONS 2024 – ABONNES ET VOLANTS**

Pour le renouvellement annuel des cartes d'exposant abonné ou volant, **nous vous rappelons que les documents suivants doivent être transmis :**

- ➔ Copie de la carte actuelle de d'exposant du marché
- ➔ Une copie de votre pièce d'identité (CNI ou titre de séjour en cours de validité)
- ➔ Une photo d'identité récente
- ➔ Vos coordonnées complètes : adresse, numéro de téléphone, adresse courriel
- ➔ Une copie de votre assurance responsabilité civile et professionnelle couvrant l'année 2024
- ➔ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ➔ Engagement sur l'honneur, manuscrit et daté, de ne vendre que des originaux issus de votre production artistique personnelle
- ➔ Pour les artistes : Siret et copie de l'attestation d'affiliation à l'URSAFF Limousin artistes et auteurs de moins de trois mois
- ➔ Pour les artisans d'art : n° de SIRET et copie de l'attestation d'inscription à la chambre des métiers et de l'artisanat de moins de 3 mois.
- ➔ Une copie du certificat d'immatriculation du véhicule (pour la carte de stationnement sur le marché)

Merci d'envoyer votre dossier par lettre RAR au plus tard le 22 janvier 2024 à :

EGS – Service renouvellement de cartes – Paris Marchés Création
33 ter Lécuyer - 93400 SAINT-OUEN

Les demandes de renouvellement sont examinées au regard des règles concernant l'assiduité sur le marché et au paiement régulier des droits de place.

Pour toute information complémentaire, consultez la régisseuse placière **ou appelez EGS au 01 40 11 20 40.**

**RAPPEL : L'autorisation que vous sollicitez est valable pour l'année à venir ;
sauf circonstance exceptionnelle, vous vous engagez pour toute l'année 2024.**

Nous comptons sur votre collaboration.

Important :

Les cartes seront à récupérer uniquement sur le marché auprès de la régisseuse placière début mars 2024.